



AVIS PUBLIC ERRATUM

VEUILLEZ NOTER QUE LA DATE DE DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ INSCRITE DANS LE TABLEAU DE LA PROCÉDURE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 2014-630, 2014-631, 2014-632, 2014-633 ET 2014-634 AURAIT DÛ SE LIRE « 13 JANVIER 2015 » AU LIEU DE « 14 JANVIER 2015 » SUR LEUR AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR PARU LE 4 FÉVRIER 2015.

Ces règlements sont présentement déposés à mon bureau, 115, chemin Dupuis, à Estérel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut dans le Journal des Pays-d'en-Haut La Vallée et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 11 février 2015.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11^e jour du mois de février 2015.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier